



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de
BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 6 décembre 2016

Président : Cédric DAUGE

Secrétaires de séance : Claudette TISSOT et Josette CHAUTARD

Présents : Mmes Claudette TISSOT – Josette CHAUTARD – Francelyne BADOT – Françoise JEANDOT – Sandrine AUGÉAT – Sylvie SAUNIER – Céline BESSONNAT – Danielle JOUSSELIN
Mm Michel BADOT – Jean-Patrick BROUX – Yves LOMBARD – Vincent CAILLET – Vincent NICOT – Pierre-Jean MONIER

Absents excusés : Pierre-jean MONIER – Vincent NICOT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance précédente.

CONVENTION SYNDICAT MIXTE/COMMUNE POUR INSTRUCTION DOCUMENTS D'URBANISME :

Monsieur le Maire informe que le Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne a reçu l'habilitation statutaire par l'arrêté préfectoral 2015156-0001 du 5 juin 2015 pour mettre en place une prestation à destination des communes pour palier à la fin de la mise à disposition des services de l'Etat.

Monsieur le Maire propose donc la signature d'une convention qui aura pour objet de fixer les conditions organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de cette prestation.

Le conseil accepte la signature de cette convention et par conséquent le principe d'adhésion au Syndicat mixte. La commune s'engage à régler au Syndicat sa part du coût de fonctionnement selon une clé de répartition calculée sur le volume d'actes d'urbanisme effectivement traités pour son compte.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT (AFR) :

Dans le cadre du renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de BAUDRIERES, leur mandat étant arrivé à échéance, 6 membres ont été désignés par la Chambre d'Agriculture. Il appartient au Conseil Municipal de désigner 6 autres membres, propriétaires de parcelles situées dans le périmètre de remembrement.

Les membres du conseil n'ayant pas tous les éléments nécessaires pour délibérer décident de reporter cette question à une date ultérieure.

ANALYSE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le maire rappelle que le nouveau service d'instruction des documents d'urbanisme, assuré par le Syndicat mixte à compter du 1^{er} janvier 2017, sera facturé à la commune. La taxe d'aménagement est une taxe d'urbanisme, instituée par la loi 2010.1658 du 29 décembre 2010. Chaque pétitionnaire est redevable de cette taxe appliquée sur toutes les opérations de construction, de reconstruction, d'agrandissement et d'aménagement de toute nature (habitation, véranda, piscine, garage...). Sont exclus dans notre commune les abris de jardin d'une surface de moins de 20 m². Elle sert majoritairement à financer les équipements publics. La part communale de cette taxe est actuellement fixée à 2%, par délibération du conseil municipal en date du 29 novembre 2011.

Malgré une charge supplémentaire sur le budget impliquée par la facturation du Syndicat mixte, le conseil décide de ne pas augmenter le taux actuel pour cette année et se donne le temps de réfléchir sur une éventuelle modification du pourcentage pour l'année 2018.

POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Une réunion publique a eu lieu le 5 décembre à Saint-Germain-du-Plain dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Les diagnostics et les enjeux ont été présentés : environnement, paysage, structure urbaine, contexte sociodémographique, activités, équipements, tourisme, déplacements. Le document sera validé au cours du prochain conseil communautaire le 19 décembre (le dernier de la communauté de communes des Portes de la Bresse).

Les conseillers communautaires de la nouvelle Com Com « Terres de Bresse » se réuniront le 5 janvier 2017, afin d'élire les vice-présidents et le président.

Monsieur le Maire présente ensuite le contrat de ruralité « mode d'emploi » : les contrats seront conduits entre le Préfet (représentant l'Etat) et les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) en lien avec le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne. En 2017, 216 millions d'euros du Fonds de soutien à l'investissement local seront dédiés aux contrats de ruralité. Chaque contrat devra s'articuler dans une logique de projet de territoire autour de 6 volets :

- Accès aux services et aux soins
- Revitalisation des bourgs centres
- Attractivité du territoire
- Mobilités
- Transition écologique
- Cohésion sociale

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part des différents courriers reçus et informe le conseil municipal :

- 9 candidats ont été reçus en entretien pour le poste d'agent technique. Le candidat retenu débutera son travail le 22 décembre prochain pour un CDD d'un an, avec une période d'essai d'un mois.
- L'entreprise Monterrat de Feillens sera chargée de l'impression des 500 exemplaires du bulletin municipal pour un montant de 1 840 euros HT.
- Il convient de procéder au renouvellement du DDEN (délégué départemental de l'Education nationale) pour la période 2017/2022, Pascale ODIN ne souhaitant pas se représenter.
- Le rapport d'activités 2015 du SYDESL est à la disposition des conseillers en mairie.
- La page réservée à Baudrières sur le JSL paraîtra le 22 décembre.
- La Société SCI JPC, représentée par Jean-Pierre Cicala et Alice Scotti, a mis en vente un bâtiment à usage d'habitation et de commerce, situé route de St-Germain. Ce bien est actuellement loué à leurs successeurs, Anthony et Anne-Sophie Grosbois, représentant la Société SARL MASZA. Ces derniers étant dans l'impossibilité d'investir dans l'immédiat, la commune a décidé d'acquérir les murs afin de mettre en place un contrat de location-vente au profit des nouveaux boulangers avec l'aval du trésorier. Cette opération n'engendrera aucune incidence financière pour la commune : ni perte, ni profit. Le conseil valide à l'unanimité l'acquisition de ce bien.

Concernant le fleurissement, Claudette Tissot rappelle que l'utilisation des produits phytosanitaires, excepté dans les cimetières, ne sera plus autorisée pour les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2017. Il est donc nécessaire de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour palier à cette obligation.

Une réunion du CCAS a eu lieu le 28 novembre. La distribution des colis de Noël auprès de nos aînés se fera à partir du 12 décembre par les membres du CCAS et les adjoints.

Jean-Patrick Broux rend compte de la réunion de la commission bâtiments du 15 novembre au cours de laquelle les travaux à réaliser sur 2017 ont été listés. Les demandes de devis sont en cours. Un point a été fait sur les travaux 2016. La réfection de la façade de l'ancienne école est terminée et le résultat est très satisfaisant.

Il avise le conseil que le devis de la Maison Familiale rurale de Anse dans le Rhône a été accepté pour un montant de 22 665 euros concernant les travaux à réaliser sur la zone humide de l'Etang de la Verne. Il restera à demander des devis pour la confection des différents panneaux d'information et bornes ludiques à installer.

Les enseignes de l'Agence postale seront changées le jeudi 8 décembre.

Michel Badot revient sur la vente de bois qui s'est déroulée le 11 novembre. Sur 94 lots proposés, il en reste à ce jour 6 à vendre. Les chênes de la parcelle 21 ont été abattus et les têtes seront mises en vente courant janvier 2017 pour les habitants de la commune.

Josette Chautard fait un point sur les finances. Par rapport à la prévision budgétaire, les recettes sont plus importantes.

La fréquentation de notre restaurant scolaire reste élevée avec une moyenne de 84 enfants par jour.

Sandrine Augeat indique qu'elle a participé à la réunion du SIVOS à Saint-Germain-du-Plain le 1^{er} décembre. 96 enfants du collège partiront en voyage en Angleterre. Une aide de 10 euros par enfant a été accordée. L'entretien du gymnase a été confié à Emploi-services suite à une renégociation.

Date à retenir : cérémonie des vœux de la municipalité le samedi 7 janvier 2017 à la salle polyvalente.

Le maire, Cédric DAUGE